



Réunion direction / représentants des personnels du 20 juin 2017
(Comité Technique Météo-France)

Des dossiers d'importance majeurs, tels le RIFSEEP, « 3P », l'organisation des CRA, ne seront traités qu'ultérieurement les calendriers initiaux sont décalés. La DRH argue vouloir travailler au mieux sur le sujet de la réforme du temps de travail, notamment son interaction avec les métiers. Il n'y aura donc aucune modification sur ce sujet avant fin 2017.

La réunion du 06/07 consacrée initialement au RIFSEEP l'est pour finir au GRAF des ITM.

1°) Quelques sujets essentiels discutés en suivi de CTEP :

- **Est évoquée la question des revalorisations de primes**

La direction explique que toutes les décisions impactant la masse salariale sont soumises à discussion avec le ministère de tutelle. Les +2% demandés sur l'ITS (demande faite par le p-dg à la ministre de l'environnement en date du 6 février) sont « en négociation ».

La direction ajoute qu'il y a un risque de « dépassement » de la masse salariale par rapport à celle validée en Conseil d'Administration fin 2016, les impacts du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) auraient été mal évalués. La direction assure par ailleurs que les agents reclassés CT9 (ex CT10) continueront à toucher l'ITS de CT10 : l'arrêté portant sur le sujet - dûment modifié - est dans le circuit de signature.

Nos commentaires :

1/ après des années de disette sur les primes (années blanches, dernière revalorisation de l'ITS 1/1/2014), il serait fort bienvenu que la direction soit enfin en réussite sur ces + 2%

2/ il est fort dommageable que la direction se soit trompée dans ses estimations budgétaires 2017, alors que PPCR déjà enclenché et que le point d'indice revalorisé (+0,6 % sur les traitements au 1^{er} juillet 2016) avaient déjà produit leurs effets en 2016 ;

3/ c'est une nouvelle illustration que PPCR revalorise les salaires !

La direction veut faire part de difficultés budgétaires. Le Conseil d'Administration entérine une baisse de crédits de 2,1 M€. Elle est compensée en piochant dans le fonds de roulement et par des économies (1,08 M€ de report des travaux notamment à Toulouse, en Outre-Mer, et diminution de dépenses de fonctionnement). L'enveloppe « rémunération du personnel » reste à 256,57 M€.

La direction annonce de nouvelles mesures d'économies probablement demandées en juillet...

Les recettes commerciales sont annoncées en baisse (et en 2016, les objectifs n'ont pas été atteints).

- **Est évoquée l'organisation territoriale**

Le président-directeur général indique avoir adressé une lettre de mission à DIRSE/DA sur la réorganisation de l'activité des centres de montagnes.

Sur la marine et sur l'aéronautique, la direction devrait présenter le fruit de ses réflexions au prochain CT-EP (octobre).

- **Météo-France Régie**

La filiale est en sommeil, le marché de service entre MFR et MF a été dénoncé. Il reste deux salariés (directeur général et directeur technique) dont l'avenir est tracé. Un entretien de pré-licenciement a eu lieu. La DG leur avait proposé 6 postes à chacun à MF, mais ils ont préféré le contrat de sécurisation professionnel. Ils toucheront 80 % de leur salaire.

II° III°) L'ordre du jour est déroulé

II. 1°) Mode opératoire en cas de grève :

Le document a été passé dans les CTSS et a été en partie amendé. Il sera procédé à des assignations permanentes aux agents, individuellement (ce qui se fait déjà à la DIROP).

Appliqué à partir du 01/09/17.

II.2°) Actions entreprises dans le cadre du CHSCTEP

Ce point est occulté par le choix du p-dg de mettre fin au contrat de la psychologue du travail. Cette décision aberrante, sidérante, ahurissante remet en cause le travail des dernières années, construit après les préconisations et l'analyse de Technologia d'il y a plusieurs années.

Les bras nous en tombent.

Le lendemain, lors d'une session épique du CHSCT-EP, les représentants des personnels quittent la salle (salle déjà délaissée par Mme la DRH) après une [déclaration éclairante sur la situation](#).

La direction semble perdre la tête et son sang-froid. Que le dialogue est difficile !

II.3°) Télétravail

Un télétravailleur peut demander un téléphone portable.

Il ne peut pas pointer.

La direction insiste sur la différence à faire entre télétravail et travail à distance.

A l'heure actuelle, le télétravail n'est pas accessible pour les encadrants. Mais la direction générale semble entendre que ce sont des tâches qui sont télétravaillées, pas des fonctions. A suivre donc !

II.4°) Information sur la DIRSE : passage de 3 à 2 DPA, deux surnombre.

III.) Bilan social

Ce bilan complet reflète la composition sociale de l'Etablissement avec énormément de statistiques (exemples classiques : âge moyen 48,8 ans - en hausse - et âge moyen de départ à la retraite 61,5 - en baisse -). Les plus de 55 ans représentent près de 30% de l'effectif... ce qu'avait noté le CGEDD, et ce qui pose un souci de maintien du savoir-faire et de renouvellement des ressources.

Les chiffres éclairent aussi sur l'(in)égalité hommes-femmes, qui se ressent dans les grades élevés.

Nous avons redemandé des statistiques sur le niveau d'entrée des agents à Météo-France. L'ENM doit disposer de ces statistiques.

En matière de gestion du personnel, et de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH), la direction indique travailler sur une perspective à 10 ans. Elle étudie les fonctions et compétences qui seront nécessaires. Pour l'instant, on nous indique que « *c'est une phase d'enquête* » auprès « *d'autres administrations ayant déjà effectué cette prospection.* »

Un séminaire de direction est consacré à ce sujet le 29/06/2017.

IV. Parmi les questions diverses à l'ordre du jour :

- Les centres disparaissent, mais ils ne ferment pas. Les agents peuvent-ils toucher la prime de restructuration ? Réponse négative de la direction.

Cas concret à Calvi : l'agent est muté dans l'intérêt du service à Bastia.

Mais il pourrait faire du télétravail pour le CRA de Bastia (service aéro à distance, la DGAC est d'accord nous indique la direction), ou poste SPC en Corse, ou bien encore bénéficier de frais de mission en cas de travail à Bastia ... A voir avec l'agent concerné.

- Déclaration intersyndicale sur les postes administratifs :

Les représentants du personnel au CTEP du 20 juin 2017 soutiennent la déclaration des représentants du personnel au CTSS CNRM du 1er juin, ainsi que les actions des personnels

(pétition massive, action lors du CTSS CNRM) et demandent l'ouverture de postes administratifs pour le CNRM pour répondre aux divers besoins des services. Le groupe de travail mis en place ne doit pas partir du postulat que les effectifs sont en baisse, mais doit partir des besoins de chaque service. Le CNRM a des besoins spécifiques liés à sa double tutelle qui ne pourront pas être honorés par les services administratifs de la DCT. Le travail ne doit pas être reporté sur d'autres services de la météopole qui sont déjà exsangues, avec des postes vacants non pourvus comme à DCT FI, DCT/marchés et DSO/secrétariat, ou des postes non ouverts comme DSI/secrétariat..

On nous indique que le CNRM veut donner la priorité aux équipes techniques et créer un « PAR » (Pôle d'Assistance à la Recherche) restreint à 3 agents. Un groupe de travail est en cours.

- La direction comptait sur l'action « Projet d'Avenir » pour récolter quelques dizaines de millions d'euros pour le renouvellement du super-calculateur, pour renforcer notre puissance de calcul. Mais l'arbitrage a été négatif, le supercalculateur n'est pas éligible au PIA ; Météo-France se tourne vers le ministère.

En revanche, le PIA pourrait financer le renouvellement de notre avion FALCONE (SAPHIR).

Enfin, l'étude portant sur l'intérêt socio-économique de la science météorologique, qui devait servir de fondement à l'argumentation pour défendre les investissements de l'Etablissement est mal engagée, et même, pas engagée du tout. L'Ecole d'Economie de Toulouse n'est intéressée par celle-ci que si Météo-France finance des postes de postdoctorat. Or, Météo-France n'est d'accord que pour apporter des ingénieurs maisons.

En stand-by... mais le p-dg est d'accord pour solliciter la tutelle pour le financement de l'étude.

- Kerguelen : pourquoi ne pas profiter des tournées du bateau (4 à 5 par an) pour permettre un double au moins partiel pour l'agent de Météo-France ? Cette proposition en solo du syndicat FO paraît intéressante, et la direction va l'étudier.

- Les postes proposés à la fois aux agents des corps ITM et IPEF soulèvent un débat

La CFDT déplore que l'offre indemnitaire n'est pas à la hauteur pour les ITM qui prennent des postes auparavant fléchés IPEF. Cela amoindrit de manière évidente l'attrait de ces postes pour les ITM. Les derniers postes « mis en recouvrement » ont donc été pourvus par des IPEF. La CFDT-Météo redemande que les postes IPEF soient ouverts aux ITM (ce qui se fait à l'Equipement) avec un régime indemnitaire adapté, a minima CUT2 pour atteindre un niveau correct.

Certains syndicats sont opposés à ces ouvertures car attachés à de vieux schémas. Selon nous, ils ne tiennent pas compte de l'évolution du niveau de formation universitaire des agents.

Le PDG n'est pas résolument défavorable au recouvrement et indique ne pas vouloir sous-payer les ITM qui seraient mutés sur des postes IPEF. Il prend l'exemple des postes directeurs de région qu'il ne propose pas aux IDT, mais en précisant que sa position pouvait évoluer.

La CFDT-Météo est prête à débattre de ce sujet avec la direction.

- Dématérialisation des factures et service facturier

Le SG, M. Bolard, reconnaît que la dématérialisation des factures a entraîné quelques difficultés en début d'année, comme le souligne la CFDT-Météo. Il estime que c'est la faute à la plate-forme interministérielle, CHORUS. Tout va désormais se dérouler par étape à l'aide de deux guides techniques : l'un sur la gestion des pièces de dépenses et recettes, l'autre sur la signature électronique. Le SG estime par ailleurs que certaines entreprises n'ont pas joué le jeu (ex. EDF) et que cela a généré des flux physiques, en plus des flux électroniques, on nous assure que cela va mieux... Le travail supplémentaire devrait disparaître, en résumé.

Concernant le service facturier, le SG indique qu'une expérimentation est prévue en 2018 (DIRIC), mais il n'est pas certain qu'il y ait assez d'agents pour la lancer à cette date. A défaut, ce sera un report pour 2021.

Prochain Comité Technique : 5 octobre